

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS371

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« diffère de »

les mots :

« est supérieur à ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« en le dépassant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel